Publié sur *Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle* (https://www.haca.ma)

Journée de présentation du rapport "Etat des lieux sur les webradios existantes au Maroc"

01 Mars 2016

A l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la radio, le Bureau UNESCO au Maghreb a organisé le vendredi 19 février à Rabat une journée de présentation du rapport « Etat des lieux des webradios existantes au Maroc », avec la participation des représentants d'une douzaine de webradios, de la Haute autorité pour la communication (HACA), du Président de l'association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC) et en présence du Secrétaire Générale du Ministère de la communication du Royaume du Maroc.

L'étude, élaborée par Sébastien Nègre, un consultant spécialiste de la question des radios associatives, inclut une enquête concernant 19 webradios sur les 68 identifiées. Cette activité s'inscrit dans le cadre du travail du Bureau pour le Maghreb afin de promouvoir la liberté d'expression sur internet comme hors-ligne, le pluralisme et la diversité des médias.

L'événement a attiré une quarantaine de participants de différentes webradios marocaines comme

Radio Campus Marrakech, Radio Ajial à Agadir, Darblanca à Casablanca, Mères en ligne à Tanger, Sawte, Ouarzazate, e-Joussour à Rabat, Association Femmes du sud à Agadir.

Au Maroc, le cadre actuel sur l'Audiovisuel ne permet pas pour le moment aux radios communautaires ou associatives d'émettre sur les ondes hertziennes. Selon l'expert Sébastien Nègre, « Internet est donc le seul média qui permet de donner auprès du grand public une visibilité aux actions associatives ainsi qu'aux principes défendus par ces dernières. » L'étude a été également l'occasion d'analyser les caractéristiques économiques et éditoriales de ces médias en ligne de proximité, traitant souvent des questions de jeunesse, de sexualité, d'emploi, de genre et de citoyenneté.

Au cours des allocutions d'ouverture, Jamal-Eddine Naji, directeur général de la HACA et Fondateur de la Chaire Unesco/Orbicom en «Communication publique et communautaire» auprès de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC), a rappelé d'abord les étapes vers la reconnaissance juridique des radios associatives au Maroc. Il a donc invité les différentes parties prenantes à passer aux mesures opérationnelles pour donner « légalité et légitimité à ce secteur ». Michael Millward, Représentant de l'UNESCO pour le Maghreb, a précisé que promouvoir les radios communautaires ou associatives, « c'est permettre à des groupes des citoyens, sur Internet mais également sur les ondes hertziennes, de prendre leur destin en main concrètement, par la parole, l'échange de bonnes pratiques, la discussion, la compréhension mutuelle. » Enfin, Emmanuel Boutterin, le Président de l'AMARC, a quant à lui affirmé que « l'AMARC est aux côtés du Maroc et de l'UNESCO. Elle met son expertise au service des Etats et de la société civile sur les cadres légaux et réglementaires pour le développement professionnel du secteur, pour soutenir les processus visant à améliorer le pluralisme, la liberté d'expression et d'information, la diversité culturelle, dans le respect des identités et des cultures, condition essentielle pour la promotion des valeurs démocratiques. »

La journée d'étude a également été l'occasion, dans l'après-midi, de programmer deux ateliers afin d'accompagner les participants nationaux dans leurs travaux pour la reconnaissance juridique des radios communautaires et associatives : d'une part, un atelier portant sur le management d'une webradio, et d'autre part, un atelier sur le plaidoyer pour la reconnaissance juridique des radios communautaires/associatives au Maroc.

Cette activité a eu lieu grâce au soutien de la coopération finlandaise et de la Suède dans le contexte d'un programme pour promouvoir la liberté d'expression dans la région MENA.

Document à télécharger:
Etat des lieux des webradios existantes au Maroc [2]

Liens
[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B [2] https://www.haca.ma/sites/default/files/upload/documents/20160225LivresEtatdeslieux.pdf